

Sur quatre années, 17 % des adultes ont connu un épisode de pauvreté

Insee Analyses Centre-Val de Loire • n° 121 • Février 2025



En 2021, 13,5 % des habitants de la région Centre-Val de Loire vivent dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Ce taux de pauvreté régional est inférieur à celui de France métropolitaine. Cette pauvreté peut être intermittente ou persister sur plusieurs années. Parmi les 17,4 % d'adultes ayant vécu au moins une année sous les seuils de pauvreté entre 2016 et 2019, environ un quart sont restés pauvres les quatre années, et trois quarts ont également vécu au moins une année avec un revenu supérieur au seuil de pauvreté.

Certaines catégories de population, comme les adultes des familles monoparentales et ceux vivant dans une commune urbaine, sont davantage concernées par la pauvreté persistante. D'autres, comme les personnes changeant de lieu de résidence, en particulier quand elles sont jeunes, alternent dans une plus forte proportion entre pauvreté et non-pauvreté. Le retour à l'emploi favorise la sortie de la pauvreté. La séparation du couple peut faire basculer dans la pauvreté, les femmes plus que les hommes. Même s'il peut s'accompagner d'une perte de revenus, le passage à la retraite ne se traduit pas par une augmentation du nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté monétaire.

En partenariat avec :



Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

En 2021, 13,5 % des habitants du Centre-Val de Loire vivent dans un ménage dont le **niveau de vie** est inférieur au **seuil de pauvreté**. Ce taux de **pauvreté monétaire** reste relativement stable entre 2016 et 2021 (13,0 % en 2019) et demeure inférieur à la moyenne de la France métropolitaine (avec un écart de 1,4 point en 2021). **L'intensité de la pauvreté** dans la région est également un peu moins marquée, dit autrement le niveau de vie des personnes vivant sous le seuil de pauvreté est plus élevé en Centre-Val de Loire qu'en moyenne en France métropolitaine.

4,3 % des adultes du Centre-Val de Loire restent pauvres de 2016 à 2019

Considérer les trajectoires de pauvreté permet de mesurer ce phénomène de manière dynamique. Cette approche longitudinale complète la mesure de la pauvreté monétaire une année donnée. Entre 2016 et 2019, 17,4 % des adultes du Centre-Val de Loire ont connu la pauvreté au moins une année, contre 19,2 % en France métropolitaine. Même si la mobilité dans l'échelle des revenus est relativement faible, particulièrement pour les plus bas revenus [Insee, 2023], les changements d'une année sur l'autre restent fréquents. Parmi les adultes ayant connu au moins une année de pauvreté, environ un quart ont vécu sous le seuil de pauvreté au cours des quatre années et environ les trois quarts ont également connu des

années au-dessus du seuil de pauvreté. Ces pauvretés qui peuvent être qualifiées respectivement de persistante ou d'intermittente sont inférieures à la moyenne de France métropolitaine, (respectivement 4,3 % contre 4,9 % et 13,1 % contre 14,3 %).

Les changements de situation restent fréquents et peuvent avoir de multiples causes (entrée ou sortie de la vie active, événement familial, déménagement) qui peuvent être liées les unes aux autres. Les déménagements peuvent être liés à un changement de situation familiale ou professionnelle ayant un impact sur le niveau de vie. Une situation de pauvreté persistante peut par ailleurs être associée à une contrainte résidentielle. Les personnes qui changent de commune de résidence entre 2016 et 2019 sont plus fréquemment confrontées à la pauvreté ► **figure 1**. Elles restent cependant moins fréquemment pauvres sur l'ensemble de la période. Cette population inclut notamment des jeunes qui entrent dans la vie active et qui voient leur situation évoluer. De manière générale, les

personnes qui changent de commune de résidence sont davantage en situation de pauvreté intermittente que les autres. Parmi ces dernières, les habitants des communes urbaines connaissent davantage la pauvreté persistante que ceux des communes rurales.

Les familles monoparentales sont fortement concernées par la pauvreté persistante

Les différents types de ménages sont inégalement affectés par les différentes situations de pauvreté ► **figure 2**. Les familles monoparentales, particulièrement confrontées à la pauvreté monétaire [Insee, 2023], le sont aussi à la pauvreté persistante. En Centre-Val de Loire, 9 % des adultes à la tête d'une famille monoparentale sont pauvres chaque année entre 2016 et 2019. Dans ces familles, les femmes sont davantage en situation de pauvreté persistante que les hommes (10,3 % contre 6,2 %). Les personnes seules sont aussi un peu plus dans cette situation (6,9 %).

► 1. Pauvreté en Centre-Val de Loire dans les communes urbaines et rurales entre 2016 et 2019

Type de pauvreté	Stables urbains	Stables ruraux	Mobiles	Ensemble
Non pauvre	81,2	85,9	76,5	82,6
Pauvreté intermittente	13,2	10,5	20,9	13,1
Pauvreté persistante	5,6	3,6	2,6	4,3
Ensemble	100	100	100	100

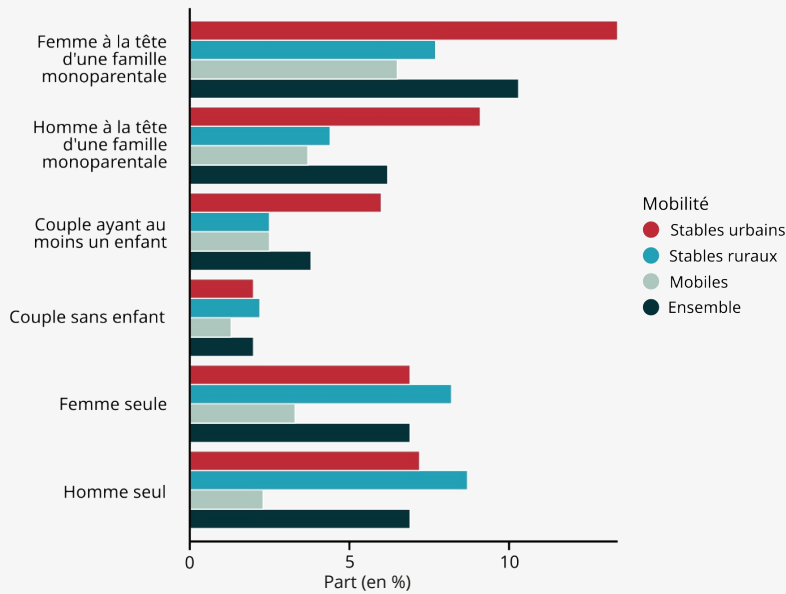
Note : Les mobiles désignent les individus ayant changé de commune de résidence au moins une fois entre 2016 et 2019. Les stables ruraux (respectivement urbains) les individus ayant habité la même commune rurale (respectivement urbaine) entre 2016 et 2019.

Lecture : 2,6 % des adultes présents dans la région en 2016 et ayant changé de commune de résidence entre 2016 et 2019 sont restés pauvres quatre années consécutives.

Champ : Personnes de 18 ans ou plus en ménage ordinaire, habitant en région Centre-Val de Loire en 2016. La situation des individus est étudiée entre 2016 et 2019.

Source : Insee, échantillon démographique permanent 2021.

► 2. Pauvreté persistante selon le type de ménage en Centre-Val de Loire entre 2016 et 2019



Note : Les mobiles désignent les individus ayant changé de commune de résidence au moins une fois entre 2016 et 2019. Les stables ruraux (respectivement urbains) les individus ayant habité la même commune rurale (respectivement urbaine) entre 2016 et 2019.

Lecture : Entre 2016 et 2019, 10,3 % des femmes à la tête d'une famille monoparentale et présentes dans la région en 2016 sont restées pauvres quatre années consécutives.

Champ : Personnes de 18 ans ou plus en ménage ordinaire, habitant en région Centre-Val de Loire en 2016. La situation des individus est étudiée entre 2016 et 2019.

Source : Insee, échantillon démographique permanent 2021.

À l'inverse, les couples, et en particulier ceux sans enfant, sont peu concernés par la pauvreté persistante. Ces ménages qui peuvent disposer de deux sources de revenus d'activité sont en général plus rarement en situation de pauvreté. Le taux de pauvreté des couples où les deux adultes sont en emploi est le plus éloigné de celui des familles monoparentales. Seuls 2,0 %

des adultes vivant en couple sans enfant et 3,8 % de ceux des couples ayant au moins un enfant sont restés pauvres entre 2016 et 2019.

Les constats sont globalement similaires pour la pauvreté intermittente. En particulier, un quart des adultes de familles monoparentales ont alterné au moins une année de pauvreté et une

année de non-pauvreté entre 2016 et 2019.

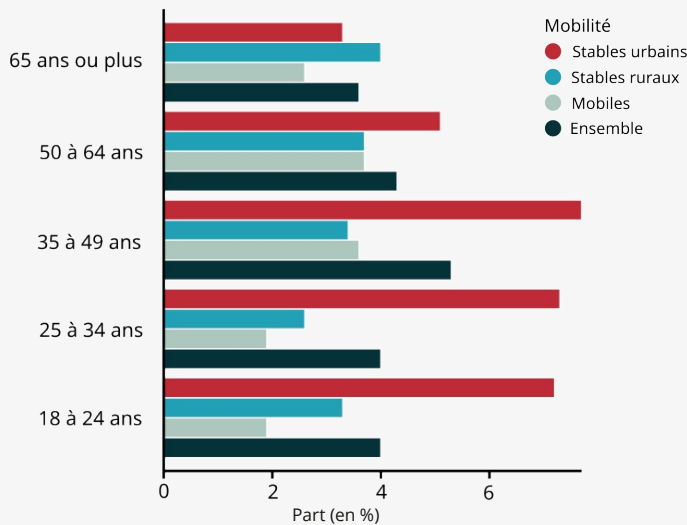
Toutefois, les couples avec enfants connaissent moins ce type de pauvreté que les couples sans enfant : 13,8 % contre 7,0 %. Ils se distinguent relativement peu des personnes seules, particulièrement des femmes seules (14,1 %).

Les jeunes sont particulièrement confrontés à la pauvreté intermittente

Selon leur âge, les populations sont confrontées aux différentes situations de pauvreté de manière inégale ► **figure 3**. Au total, près de 30 % des adultes de moins de 25 ans ont ainsi connu la pauvreté au moins une année entre 2016 et 2019, contre seulement 10 % des 65 ans ou plus. Pour la pauvreté persistante, les écarts selon l'âge restent modérés. En Centre-Val de Loire, les 35 à 49 ans (5,3 %) sont un peu plus concernés, contrairement aux 65 ans ou plus (3,6 %). Cependant, les écarts sont plus marqués en milieu urbain : les moins de 50 ans sont fréquemment confrontés à la pauvreté persistante, avec plus de 7 % de personnes restant pauvres de manière continue entre 2016 et 2019. À l'inverse, les 65 ans ou plus sont légèrement moins concernés par la pauvreté persistante en milieu urbain qu'en milieu rural.

Le taux de pauvreté intermittente diminue de façon significative en fonction de l'âge : un quart (25,3 %) des jeunes de 18 à 24 ans ont alterné au moins une année de pauvreté et une année de non-pauvreté en Centre-Val de Loire entre 2016 et 2019, contre seulement 6,4 % des 65 ans ou plus. Les jeunes représentent une part importante des personnes ayant changé de commune de résidence.

► 3a. Pauvreté persistante selon la tranche d'âge en Centre-Val de Loire entre 2016 et 2019



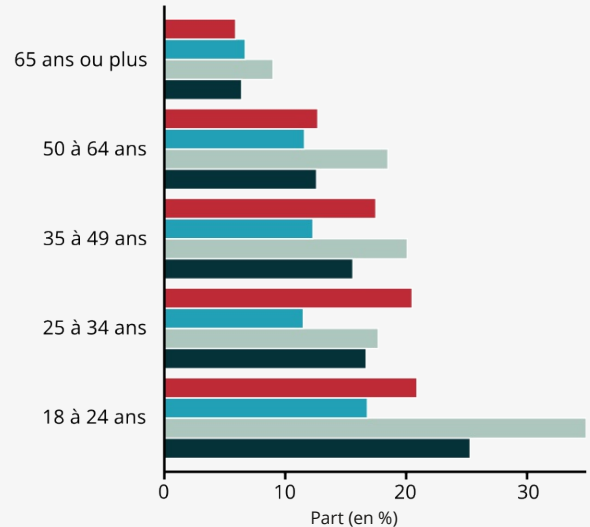
Note : Les mobiles désignent les individus ayant changé de commune de résidence au moins une fois entre 2016 et 2019. Les stables ruraux (respectivement urbains) les individus ayant habité la même commune rurale (respectivement urbaine) entre 2016 et 2019.

Lecture : Entre 2016 et 2019, 3,6 % des personnes de 65 ans ou plus et présentes dans la région en 2016 sont restées pauvres quatre années consécutives.

Champ : Personnes de 18 ans ou plus en ménage ordinaire, habitant en région Centre-Val de Loire en 2016. La situation des individus est étudiée entre 2016 et 2019.

Source : Insee, échantillon démographique permanent 2021.

► 3b. Pauvreté intermittente selon la tranche d'âge en Centre-Val de Loire entre 2016 et 2019



Note : Les mobiles désignent les individus ayant changé de commune de résidence au moins une fois entre 2016 et 2019. Les stables ruraux (respectivement urbains) les individus ayant habité la même commune rurale (respectivement urbaine) entre 2016 et 2019.

Lecture : Entre 2016 et 2019, 6,4 % des personnes de 65 ans ou plus et présentes dans la région en 2016 ont été pauvres au moins une année et non-pauvres au moins une année.

Champ : Personnes de 18 ans ou plus en ménage ordinaire, habitant en région Centre-Val de Loire en 2016. La situation des individus est étudiée entre 2016 et 2019.

Source : Insee, échantillon démographique permanent 2021.

7,4 % des adultes restent pauvres d'une année sur l'autre

Entre 2016 et 2019, 7,4 % des adultes du Centre-Val de Loire ont vécu au moins deux années de suite dans la pauvreté ► **figure 4**, une proportion inférieure à la moyenne nationale (8,5 %). À l'échelle régionale, la part des adultes parvenant à sortir de la pauvreté d'une année à l'autre est pratiquement identique à celle des adultes qui y entrent (à hauteur de 3,3 %). Ces deux transitions entre pauvreté et non-pauvreté sont légèrement moins fréquentes dans la région qu'au niveau national.

Les évolutions de situation sur le marché du travail et les événements familiaux ont des effets significatifs sur les niveaux de vie des adultes et leur situation vis-à-vis de la pauvreté.

L'emploi facilite la sortie de la pauvreté

Retrouver un emploi ou accroître significativement son activité professionnelle apparaît comme un facteur important de sortie de la pauvreté. Parmi les adultes pauvres vivant dans un ménage dont un membre retrouve un emploi, près de la moitié (44,5 %) sortent de la pauvreté l'année où cet événement se produit. Toutefois plus de la moitié restent pauvres : retrouver un emploi ne permet pas de sortir systématiquement de la pauvreté. Les emplois trouvés par les adultes des ménages les plus modestes sont fréquemment peu rémunérés ou à temps partiel et ne suffisent pas toujours à franchir le seuil de la pauvreté.

Symétriquement, la perte d'un emploi a également des répercussions particulièrement fortes sur les revenus et accentue le risque de pauvreté. Parmi les adultes membres d'un ménage dont l'une des personnes est nouvellement au chômage, 7,4 % basculent sous le seuil de pauvreté.

Même si le départ à la retraite représente une diminution de revenus, il peut aussi avoir un effet positif sur la situation vis-à-vis de la pauvreté. Ainsi, 6,5 % des adultes vivant dans un ménage concerné par un passage à la retraite sortent de la pauvreté l'année de cet événement, notamment grâce à des pensions suffisantes pour passer au-dessus du seuil de pauvreté ou en raison de revenus parfois plus faibles en fin de période active (période de chômage avant la retraite notamment). À l'inverse, l'entrée dans la pauvreté à la suite d'un départ à la retraite est très marginale. Seuls 1,2 % des adultes vivant dans un ménage concerné par cet événement basculent dans la pauvreté l'année du départ à la retraite.

Une séparation ou un veuvage peut faire basculer dans la pauvreté

Parmi les événements familiaux modifiant la composition du ménage (**Pour comprendre**), la séparation est l'un de ceux entraînant le plus fréquemment une entrée dans la pauvreté. C'est particulièrement le cas en présence de forts écarts de revenus au sein de l'ancien couple. En Centre-Val de Loire entre 2016 et 2019, 11,4 % des adultes vivant dans un ménage concerné par une séparation basculent dans la pauvreté l'année de cette séparation. Cette situation touche davantage les femmes que les hommes (13,0 % contre 9,9 %). Toutefois, 4,4 % sortent au contraire de la pauvreté à cette occasion, ce qui est légèrement supérieur aux sorties de la pauvreté d'une année sur l'autre de l'ensemble des adultes (3,4 %). Les hommes (5,0 %) sortent davantage de la pauvreté que les femmes (3,8 %) lors d'une séparation.

Malgré l'existence de pensions de réversion concernant certains couples mariés, le veuvage augmente significativement le risque de basculer dans la pauvreté. Ainsi, 12,8 % des adultes deviennent pauvres l'année de leur veuvage.

Dans une moindre mesure, la naissance d'un enfant peut également fragiliser la situation économique : 7,0 % des adultes vivant dans un ménage où naît un enfant deviennent pauvres au sens monétaire l'année de cette naissance. Contrairement à la séparation ou au veuvage, l'arrivée d'un enfant ne fait pas diminuer les revenus du ménage. En revanche, cela peut constituer une charge supplémentaire, ce que traduit le mode de calcul du niveau de vie.

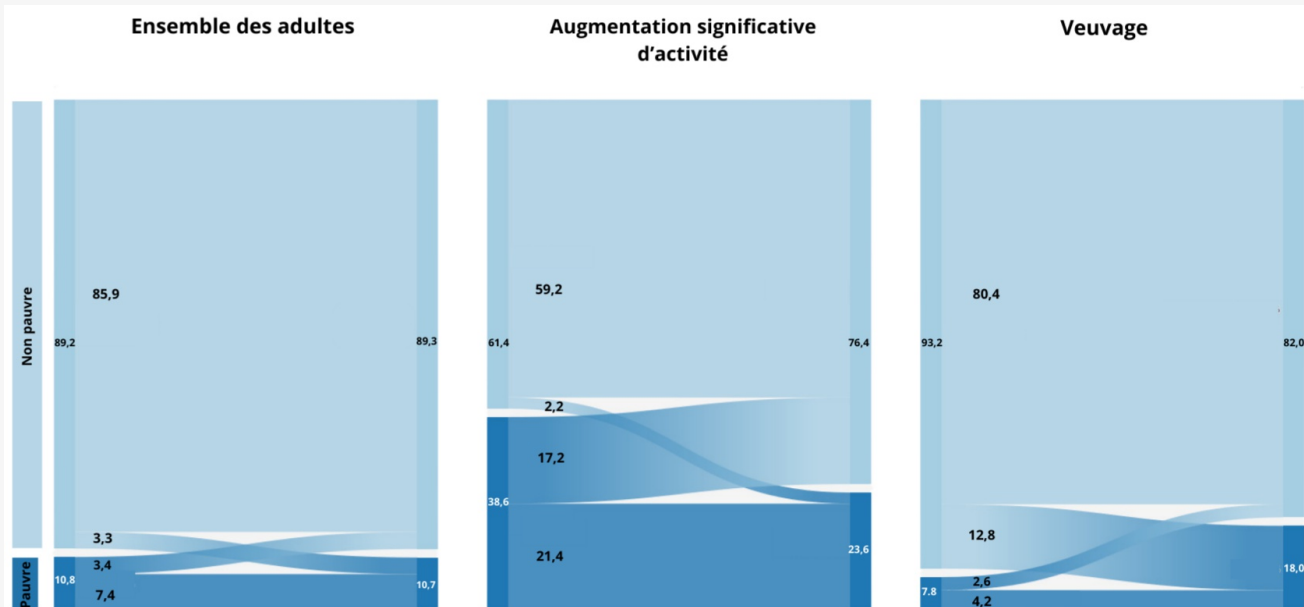
Au contraire d'une séparation ou d'un veuvage, une union tend à améliorer la situation économique. En Centre-Val de Loire, 8,4 % des adultes sortent de la pauvreté l'année de leur mise en couple. Ce constat tient plus à la prise en considération dans le calcul du niveau de vie d'économies d'échelle liées à la vie en couple, pour le logement et les dépenses partagées (telles que chauffage, abonnements et charges) qu'à une augmentation des revenus. ●

Olivier Diel, Sylvain Dabadie (Insee), Nicolas Birot (Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités)



Retrouvez les données associées à cette publication sur [insee.fr](https://www.insee.fr).

► 4. Changements de situation vis-à-vis de la pauvreté pour l'ensemble des adultes, pour ceux ayant vécu une augmentation significative d'activité et pour ceux récemment veufs



Lecture : D'une année à l'autre, 17,2 % des adultes vivant dans un ménage connaissant un retour en emploi ou une augmentation significative d'activité sortent de la pauvreté.

Champ : Personnes de 18 ans ou plus en ménage ordinaire, habitant en région Centre-Val de Loire l'année précédant l'événement. Les données correspondent au cumul des transitions entre deux années consécutives de 2016 à 2019.

Source : Insee, échantillon démographique permanent 2021.

► Encadré - Le mot du partenaire

La présente étude porte sur les ménages des logements ordinaires. Les personnes vivant en collectivité (foyers de travailleurs, maisons de retraite, centres d'hébergement, maisons de détention, etc.) sont donc exclues de l'analyse, tout comme les personnes sans-abri qui sont pourtant les premières concernées par la pauvreté. Cet encadré met ainsi l'accent sur ces situations de pauvreté, peut-être encore plus marquées, et non considérées dans le reste de l'étude.

Le Gouvernement a fait de la lutte contre la pauvreté une priorité du quinquennat. Ainsi, parmi les grands axes retenus comme prioritaires, la sortie de la précarité par le logement avec le plan quinquennal pour le Logement d'abord et l'insertion sociale par l'emploi durable sont mis en œuvre dans la région. La Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Centre-Val de Loire mobilise plus de 200 millions d'euros pour soutenir les publics les plus en difficultés.

Le deuxième plan Logement d'abord (2023-2027) vise l'accès au logement pour les sans-abris grâce à un parcours d'accompagnement sans rupture. En région, l'hébergement comprend près de 4 000 places en structures d'urgence, hôtels ou Centres d'hébergement et de Réinsertion Sociale et plus de 430 places pour les réfugiés, en Centres Provisoires d'Hébergement. Le logement accompagné des sans-abris mobilise les pensions de famille (1 090 places) et l'intermédiation locative (1 680 places). Les Services Intégrés d'Accueil et d'Orientation jouent un rôle clé dans l'optimisation du parc d'hébergement et l'accès au logement.

Deuxième priorité de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, l'accompagnement vers l'emploi et l'activité a fait l'objet de mesures continuant de monter en puissance. En région, plus de 160 structures d'insertion par l'activité économique (IAE) : ateliers et chantiers d'insertion, associations intermédiaires, entreprises de travail temporaire d'insertion et entreprise d'insertion sont réparties sur le territoire et œuvrent auprès des plus fragiles.

Enfin, une action particulière est menée dans les quartiers où le taux de pauvreté est particulièrement élevé. Avec un budget de 11 millions d'euros, 57 Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV) sont soutenus à travers 19 contrats de ville axés sur la cohésion sociale, le logement, l'emploi et la lutte contre les discriminations.

► Définitions

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Le revenu disponible correspond à l'ensemble des revenus d'activité, des retraites et pensions, des revenus du patrimoine, des revenus financiers et des prestations sociales (prestations familiales, aides au logement et minima sociaux).

Une personne est considérée comme **pauvre au sens monétaire** lorsqu'elle vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au **seuil de pauvreté**, fixé à 60 % du niveau de vie médian métropolitain.

Le **taux de pauvreté** monétaire correspond à la proportion d'individus étant en situation de pauvreté monétaire.

L'**intensité de la pauvreté** mesure l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté. Plus cet indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite intense.

Une personne est dite en situation de **pauvreté persistante** si elle vit dans un ménage en situation de pauvreté monétaire pour chaque année de la période considérée.

Une personne est dite en situation de **pauvreté intermittente** si elle vit dans un ménage en situation de pauvreté monétaire au moins une année de la période considérée et hors situation de pauvreté monétaire au moins une autre année.

► Pour comprendre

Perdre son emploi - Augmenter significativement son activité professionnelle - Partir en retraite ou au minimum-vieillesse :

Une personne âgée de 18 à 65 ans appartient à un ménage ayant vécu une perte d'emploi si le montant des allocations chômage du ménage augmente d'une année sur l'autre et si, dans le même temps, le montant des revenus d'activité du ménage diminue. Augmenter significativement son activité professionnelle signifie que le ménage voit ses revenus d'activité augmenter d'au moins 30 % alors qu'il percevait le RSA ou des allocations chômage l'année précédente (ou que le montant de ces revenus était nul une année donnée et, qu'il devient positif l'année suivante). Une personne de 50 ans ou plus appartient à un ménage ayant vécu un départ en retraite ou au minimum-vieillesse si le montant global des retraites et de l'Aspa augmente d'au moins 460 euros par mois et si le montant des revenus d'activité du ménage diminue (ou est nul les deux années).

Unions - Séparations - Veuvage - Naissance :

Les unions (mariage, pacs ou union libre) et les séparations sont identifiées en comparant la situation conjugale d'une année donnée et de la précédente de chaque personne déclarant ou co-déclarant de leur foyer fiscal. Le veuvage concerne toute personne dont le conjoint ou la conjointe décède, quel que soit le statut légal de leur union. Une personne appartient à un ménage ayant vécu une naissance si le nombre d'enfants de moins de 14 ans augmente.

► Sources

Échantillon démographique permanent : L'échantillon démographique permanent (EDP) est un panel sociodémographique de grande taille mis en place en France, pour étudier la fécondité, la mortalité, les parcours familiaux, les migrations géographiques au sein du territoire national, la mobilité sociale et la mobilité professionnelle, les carrières salariales et les niveaux de vie ainsi que les interactions possibles entre ces différents aspects.

► Pour en savoir plus

- **T. Fégar, M. Simonovici et al.**, "Panorama de la pauvreté en Centre-Val de Loire : une diversité de situations individuelles et territoriales", *Insee Dossier Centre-Val de Loire n°9*, octobre 2023.
- **T. Loisel, M. Sicsic**, "Peu de mobilité dans l'échelle des revenus entre 2003 et 2019", *Insee Analyses n°82*, avril 2023.
- **M. Dehon**, "À La Réunion, 20 % des adultes sont pauvres durablement - Devenir pauvre, le rester ou sortir de la pauvreté entre 2015 et 2018", *Insee Analyses La Réunion n°73*, août 2022.
- **P. Blavier** (CNRS), "Trajectoires de pauvreté : profils, déterminants et conséquences", *Document de travail du CNLE*, novembre 2024.

